

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 OCTOBRE

Voir plus loin la Liste complète de MM. les Officiers (Lieutenants d'artillerie, Lieutenants de cavalerie, Sous-Lieutenants de cavalerie) et Elèves-Officiers qui vont suivre les cours de l'Ecole de Saumur.

Les points noirs parlementaires

Du projet budgétaire, déposé par le gouvernement, il ne reste plus qu'une ombre, avoue tristement le *Temps*, après avoir énuméré les déceptions financières avec lesquelles se trouve aux prises la commission du budget.

Remboursement des obligations à court terme, incorporation des subventions allouées par l'Etat aux départements et aux communes pour leurs établissements secondaires, unification budgétaire, réforme de l'impôt sur les boissons, économies réalisées sur les dépenses de la marine, tout cela s'est évanoui comme par enchantement.

Du côté des recettes, les mécomptes ne sont pas moins graves ; un trou béant de cent millions apparaît aux yeux effarés de nos ministériels dont l'optimisme allait naguère jusqu'à affirmer fièrement que la législation actuelle pouvait prétendre à la haute ambition d'être qualifiée : la restauration des finances républicaines !

Le budget de 1893, conclut avec découragement le *Temps*, sera pour le pays un gros mécompte et pour la Chambre un bien fâcheux échec.

Nous n'avons pas formulé des appréciations plus sévères dans nos précédentes considérations sur l'œuvre budgétaire dont la commission du budget vient de reprendre le tardif examen. A peine si la Chambre aura un mois pour se débrouiller au milieu de ce chaos financier.

Un autre point noir à l'horizon parlementaire, c'est la convention franco-suisse. Le gouvernement a consenti à réduire notre tarif minimum sur une cinquantaine d'articles. L'œuvre économique élaborée par le Parlement se trouverait entamée par l'approbation de ces concessions, d'autant plus que le gouvernement, mu par les mêmes motifs qu'il alléguera en faveur de la convention commerciale avec la Suisse, pourra être amené à consentir à d'autres pays, notamment à l'Espagne, des réductions semblables.

Le gouvernement, si nous en croyons les récentes affirmations du ministre du commerce, posera la question de confiance sur la ratification de la convention franco-suisse.

Autre point noir : interpellation sur la grève de Carmaux. Les radicaux et les socialistes réclameront la révision de la législation minière. Si le gouvernement, par faiblesse, par lâcheté ou par intérêt électoral, se laisse arracher, comme on semble le croire, l'assimilation du régime des mines à celui des chemins de fer, le socialisme pourra pousser des cris

de victoire. Logiquement, fatalement, le gouvernement se laissera glisser sur cette pente dangereuse du socialisme d'Etat. Après les mines, les compagnies de navigation, puis les sociétés par actions, industrielles et commerciales, enfin les sociétés en commandite, jusqu'à ce qu'on se trouve acculé à la collectivité domaniale, à la propriété communale, revendiquée par les députés socialistes au récent Congrès de Marseille. Cette concession pourra sauver momentanément le cabinet Loubet d'une défaite ; mais le gouvernement de la République deviendra la proie, à bref délai, du socialisme révolutionnaire.

L'horizon parlementaire apparaît bien sombre.
EDMOND ROBERT.

Les obsèques de M. Renan

Hier, à dix heures, ont eu lieu au Collège de France les obsèques civiles de M. Ernest Renan.

Nous avons donné déjà la description de la chapelle ardente construite dans la cour et où se sont réunis les invités.

Dès 8 heures du matin, les rues avoisinant le Collège de France étaient barrées et de nombreux agents de police assuraient le service d'ordre.

Bientôt les troupes arrivaient sous les ordres du général Chambert, commandant la 12^e brigade. Elles se composaient du 103^e de ligne avec drapeau et musique, du 46^e de ligne, de deux sections du 22^e d'artillerie et du 27^e dragons avec lance dont les différents piquets exhortaient les corps constitués.

Lorsque les invités et les délégations furent arrivés, c'est-à-dire un peu après dix heures, la musique de la garde républicaine joua une marche funèbre et les discours furent prononcés.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, parla au nom du gouvernement ; M. Gaston Boissier au nom de l'Académie française ; M. Bertrand au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. Gaston Paris au nom du Collège de France ; M. Barbier de Meynard au nom de la Société asiatique.

« La mort de Renan, a dit M. Bourgeois, est un deuil pour les lettres françaises, pour la philosophie et la pensée humaine. Ses œuvres s'imposent à l'admiration par la profondeur, par un sincère esprit de libre examen, par une haute expression morale qui doit inspirer la confiance. »

Après M. Bertrand, qui a parlé le dernier, on a transporté le cercueil dans un char de 1^{re} classe traîné par six chevaux tenus en mains.

Détail curieux : ce char, construit sous l'Empire pour l'enterrement du duc de Morny, n'a servi que trois fois depuis : au cardinal Morlot, au marquis d'Aligre et à l'empereur Dom Pedro.

Les pompes funèbres avaient fait enlever les anges d'argent mis aux quatre coins et les avaient remplacés par des urnes, à cause du caractère civil des obsèques.

Les cordons étaient tenus par MM. Bourgeois, Berthelot, Bertrand, Barbier, Boissier et Gaston Paris.

Le deuil était conduit par M. Ary Renan, fils du défunt, et M. Psichari, son gendre.

Venaient ensuite le général Borius, représentant le Président de la République, avec le commandant Jauréguiberry.

MM. Le Royer, président du Sénat, et Floquet, président de la Chambre ;

Le Conseil des ministres ;

Le général Saussier, gouverneur de Paris.

Les délégations suivantes :

Sénateurs et députés ; Collège de France ; Conseil d'Etat ; Conseil de la Légion d'honneur ; Cour de cassation ; Cour des comptes ; Cour d'appel ; Institut (nous y remarquons, en costumes officiels, MM. Herve, directeur du *Soleil*, Jules Simon, F. Coppée, Alexandre Dumas, etc...) ; Conseil supérieur de l'instruction publique ; corps académique ; généraux Février, Rousseau, de Galliffet, Billot, amiral Gervais, etc. ; Conseils municipal et général ; maires et adjoints ; Ecoles des langues orientales, des chartes, normale, centrale, polytechnique ; Muséum ; Observatoire ; Ecole de guerre ; Mines ; Ponts-et-Chaussées ; Tribunal de première instance et de commerce ; prud'hommes ; juges de paix ; avocats ; notaires ; avoués ; huissiers ; agents de change et étudiants.

Le cortège a suivi la rue Thénard et le boulevard Saint-Germain, puis s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où a eu lieu l'inhumation.

Sur le parcours des délégations, des sociétés de la Libre pensée, de la Franc-Maçonnerie se sont jointes au cortège en marche.

Au cimetière Montmartre, un incident s'est produit. On sait qu'au-dessus de l'allée par laquelle on pénètre dans la nécropole passe le pont Caulaincourt. Or, le char funèbre s'est trouvé trop élevé pour passer sous le pont.

Des employés des pompes funèbres ont essayé d'enlever les panaches noirs qui garnissaient le dôme et qui s'opposaient au passage.

N'ayant pu y réussir, ils ont dû enlever le cercueil qui a été porté à bras jusqu'au caveau.

Les délégations ont défilé alors devant les membres de la famille. La *Libre Pensée* du cinquième arrondissement avait envoyé des délégués qui ont déployé un drapeau rouge dans le cimetière.

Les funérailles de Renan ont eu lieu avec toute la pompe officielle, mais il ne paraît pas que le public se soit montré disposé à approuver la manifestation à laquelle on le conviait à s'associer. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il ne s'agissait dans la pensée du gouvernement d'honorer ni le littérateur, ni l'homme politique. On sait combien Renan avait de mépris pour la démocratie et combien d'hostilité pour la forme républicaine. Mais Renan s'était posé en adversaire de la religion. Il avait écrit un roman mystique sous le titre de *Vie de Jésus*. Cela suffisait pour qu'on fit de ses funérailles une manifestation antireligieuse. C'est dans cet ordre d'idées qu'on s'était placé et on n'avait rien négligé pour que la manifestation fût aussi éclatante que possible.

Le résultat n'a pas répondu aux efforts.

On a réuni derrière le cercueil de Renan, tout

le monde officiel que nous venons d'énumérer ; mais, en dehors de ces personnages, peu, très peu de gens sympathiques, et on ne peut ranger dans cette catégorie la foule de curieux qui se tenait sur les trottoirs pour assister à un défilé.

Les obsèques de Renan n'ont été qu'une manifestation sectaire et une manifestation ratée.

INFORMATIONS

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'*Univers* écrit avec raison :

« Que fera-t-on de la liberté de conscience des soldats commandés pour rendre les honneurs funèbres à la dépouille de M. Renan ? »

» Ils auront à escorter le convoi d'un libre-penseur dont la célébrité tient à son orgueilleuse incrédulité ; ils auront à présenter les armes au cadavre d'un homme, auquel le gouvernement a décerné les obsèques publiques, parce qu'il est illustré en attaquant plus audacieusement que personne la divinité de Jésus-Christ.

» C'est un outrage public aux catholiques que ces obsèques décernées au frais de l'Etat à l'insulteur de leurs croyances ; mais on l'inflige doublement aux officiers et aux soldats, en les obligeant à concourir de leur personne à ces odieux honneurs. »

Ils n'oublieront pas les paroles célèbres de Renan, s'écriant pendant la guerre, alors que des soldats passaient sous les fenêtres de Brébant où l'auteur de la *Vie de Jésus* banquetait joyeusement : *Périsse la France, périsse la Patrie !*

LA MESSE D'HENRI IV

Le *Radical* est fort en colère parce que le proviseur du lycée Henri IV, se conformant aux instructions du ministre qui demandait qu'on fit des fêtes de rentrée, a fait célébrer en musique la messe du Saint-Esprit. Que fait-on de la laïcité ? demande-t-il. — Et de la liberté ? lui répondrons-nous.

LA RÉPUBLIQUE DES PAYSANS

On lit dans la *Justice* :

« Peut-on citer une seule loi républicaine qui ait amélioré le sort du pays ? Cependant la situation devient chaque jour plus critique ; la misère chasse vers les villes les travailleurs ruraux ; en même temps que les campagnes se dépeuplent, les centres industriels souffrent de l'excès de bras. Entrevoit-on seulement une solution à ce mal croissant, qui produit l'anémie et la démoralisation sociale ? Y a-t-il un projet de loi en discussion ?... »

MAIRES « FIN DE SIÈCLE »

Du *Figaro* :

« Les maires font parler d'eux. Nous avons eu celui de Saint-Ouen et son congrès des communes ; nous avons M. Calvignac à Carmaux et, à Saint-Denis, nous avons M. Walter. Celui-ci est un ennemi particulier des cérémonies religieuses et des emblèmes du culte, à ce point qu'il leur interdit la voie publique sous le prétexte délicieux que ces cérémonies portent atteinte à la liberté des citoyens. »

On s'est demandé si cette interdiction fantaisiste s'appliquera à la quincaillerie franc-maçonnique. La réponse n'est pas douteuse : il est entendu que la conscience des non-croyants est la seule dont il faille respecter la liberté, et que d'autre part la franc-maçonnerie n'est pas un culte.

Il est probable au surplus, malgré la faiblesse de nos gouvernants, que l'arrêté du tyranneau municipal de Saint-Denis sera cassé. Mais on voit par les incidents de ce genre quelle importance tendent à se donner les maires socialistes, et dans quelle bigarrure tomberaient les 36,000 communes de France si on les livrait aux fantaisies de leur municipalité.

En vertu du même droit fantaisique que s'arroge le maire de Saint-Denis, celui d'une commune catholique refusera les clefs du cimetière à un juif ou à un protestant. Un autre décrètera de son chef l'établissement d'un impôt municipal sur le capital et la répartition de l'impôt uniquement entre les propriétaires. Cela peut s'étendre à l'infini : il est donc urgent de rappeler les maires à la réalité honorable mais modeste de leurs fonctions, déjà très importantes et souvent au-dessus des capacités des titulaires, depuis que le suffrage universel les choisit dans le quatrième Etat.

O liberté! que de crimes on commet en ton nom! disait M^{me} Roland allant à l'échafaud. O liberté! pouvons-nous dire aujourd'hui, que de libertés on opprime depuis que, devenue formule officielle et menteuse, tu figures sur les pièces de cent sous! — F. M. »

LA MONARCHIE DE L'AVENIR

C'est le titre d'un article de M. Edouard Hervé qui, comme M. Magnard, reproche au comte de Paris d'avoir voulu hériter du comte de Chambord au lieu de reprendre la tradition de Louis-Philippe. Mais non, ajoute-t-il en substance, le prince n'est pas le vicomte de Chambord. Il se réclame de la date de Valmy, qui est pour lui une date de famille en même temps qu'une date nationale, par conséquent deux fois sacrée.

Il se réclame de toutes les idées, de tous les problèmes, de toutes les aspirations qui travaillent la société contemporaine.

On ne le transformera pas en prince de l'ancien régime, et l'on ne fera croire à personne que, parce qu'il s'appelle Philippe, il a été pour quelque chose, il y a cinq cents ans, dans la bataille de Crécy.

Et, puisqu'on a jugé à propos de rappeler le souvenir d'une défaite qui ne fut pas sans gloire, est-ce que, par hasard, la patrie saigne encore aujourd'hui des blessures reçues à Crécy? Non, la plaie qu'elle porte au flanc est plus récente, et vous la connaissez bien.

Vous qui nous parlez de Crécy, vous oubliez tout ce qui a suivi : la France reconquise pied à pied, reconstituée, agrandie ; le Rhin devenu français de Brisach à Philipsbourg ; l'Alsace et la Lorraine réunies, soudées, identifiées au sol natal, l'Alsace et la Lorraine que l'Empire et la République ont perdues, que l'ancienne monarchie nous avait données et que la monarchie de l'avenir nous rendra. »

UNE LETTRE DE M^r HIRTH

Les Missions catholiques publient une lettre de M^r Hirth sur les persécutions dont les catholiques sont victimes dans l'Ouganda. Monseigneur Hirth fait un tableau navrant de la situation des catholiques et des missionnaires au nord du lac Nyanza, et bien que nous ayons déjà donné ces faits, nous les répétons en rappelant aussi que les Pères Blancs ont offert à la France, de la part du roi Mwanga, le protectorat de l'Ouganda longtemps avant les occupations anglaises et allemandes.

A l'instigation des protestants, les catholiques sont traqués. Plusieurs milliers de ces malheureux errent au milieu des marais et des bois qui bordent le Nil, exposés à mourir de faim. On s'acharne surtout contre les grands chefs que l'on essaie de faire abjurer. Les officiers anglais avaient promis la sécurité des routes ; les noirs ne tiennent aucun compte de ces promesses.

Tandis que les musulmans sont mis en possession de trois belles provinces, les catholiques sont parqués dans la région marécageuse du Buldu, en ce moment ravagée par la peste. Pour comble de malheur, ils sont exposés sans défense aux razzias qu'exécutent chez eux les musulmans avec les fusils à tir rapide et les munitions fournies par les Anglais. Le pays est ruiné, et dans quelque temps la dévastation sera complète. Voilà quel est le bilan de l'œuvre accomplie par la Compagnie anglaise du Nyanza.

STATISTIQUE ÉDIFIANTE

Le ministère des finances vient de publier le recensement des débits de boissons ; le nombre en a augmenté de près de « cinquante mille » depuis la guerre.

Il y a actuellement 27,000 débits ouverts à Paris, et près de 415,000 dans les départements ; ce qui donne un débit pour quatre-vingt-sept habitants !...

Le même document établit que la consommation de l'alcool, par tête d'habitant, a plus que triplé depuis quarante ans.

C'est le triomphe de « l'assommoir ».

LA MUNICIPALITÉ DE ROMANS

Valence, 7 octobre.

A la suite d'un incident qui éclata entre le commandant du 30^e bataillon de chasseurs alpins et la municipalité de Romans au retour des manœuvres, à propos d'une question de logement, six conseillers municipaux qui avaient refusé d'adopter l'ordre du jour blâmant le commandant du 30^e bataillon, ordre du jour qui fut affiché dans la ville, viennent de donner leur démission.

D'autre part, le commandant du 4^e corps aurait menacé la municipalité de Romans de retirer le 73^e régiment d'infanterie, si la municipalité ne fait pas publiquement des excuses qui devront être affichées à côté de l'ordre du jour blâmant le commandant. La population de Romans est très surexcitée contre la majorité du conseil municipal et réclame la démission des conseillers.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LISTE de MM. les Officiers et Elèves-Officiers appelés à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie pendant l'année 1892-93.

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

1^{er} Groupe

Piquemal, du 3^e régiment.
Trégnier, du 7^e régiment.
Blomart, du 11^e régiment.
Lapierre, du 12^e régiment.
Lefebvre, du 16^e régiment.
Latour, du 17^e régiment.
Barbary de Langlade, du 21^e régiment.
Laperche, du 23^e régiment.
Mendes-Bonito, du 24^e régiment.
Maure, du 25^e régiment.
Bunoust, du 26^e régiment.

2^e Groupe

Vernhol, du 26^e régiment.
Cobleatz, du 29^e régiment.
Bourdin, du 30^e régiment.
Gilbert, du 32^e régiment.
Marty, du 32^e régiment.
Durand, du 35^e régiment.
Experton, du 36^e régiment.
Vedel, du 38^e régiment.
Aptel, de l'artillerie de marine.
Cancel, du 2^e génie.
Févez, du 4^e génie.

LIEUTENANTS DE CAVALERIE

3^e Groupe

Devismes, du 2^e cuirassiers.
De France, du 4^e cuirassiers.
De Corn, du 8^e cuirassiers.
De Froissard-Broissia, du 9^e cuirassiers.

Lauras, du 10^e cuirassiers.
Chevalier, du 14^e cuirassiers.
De Cœnac, du 2^e dragons.
Aubert de Vincelles, du 3^e dragons.
Parent du Châtelet, du 5^e dragons.
Lebelin de Dionne, du 8^e dragons.
Lestep de Beauvais, du 9^e dragons.

4^e Groupe

Futin, du 10^e dragons.
Guise, du 12^e dragons.
Révy, du 16^e dragons.
Valentin, du 19^e dragons.
Tortene de Sazilly, du 20^e dragons.
Parquet, du 22^e dragons.
Blacque-Bélaïr, du 27^e dragons.
Lavigne, du 28^e dragons.
Durand, du 1^{er} chasseurs.
Magnin, du 4^e chasseurs.

5^e Groupe

Du Port de Loriol, du 6^e chasseurs.
Law de Lauriston de Boubers, du 10^e chasseurs.

Baron, du 14^e chasseurs.
Cliequot de Mentque, du 12^e chasseurs.
Du Bourg, du 13^e chasseurs.
Martres, du 18^e chasseurs.
De Gaultier de Laguionie, du 18^e chasseurs.
Parrot, du 19^e chasseurs.
Poitou, du 20^e chasseurs.
Chalanqui-Beuret, du 21^e chasseurs.
Brincourt, du 1^{er} hussards.

6^e Groupe

Le Mordan de Langourian, du 6^e hussards.
De Vassal Montviel, du 7^e hussards.
Limal, du 8^e hussards.
De Tournadre, du 9^e hussards.
Besaucèle, du 9^e hussards.
Nassoy, du 11^e hussards.
Grosjean, du 13^e hussards.
Labauve, du 2^e chasseurs d'Afrique.
De la Goublaye de Nantois, du 4^e chasseurs d'Afrique.

Magne, du 5^e chasseurs d'Afrique.

SOUS-LIEUTENANTS DE CAVALERIE

1^{er} Groupe

Diot, du 1^{er} cuirassiers.
Collet, du 2^e cuirassiers.
De Ranst de Berchem de Saint-Brisson, du 3^e cuirassiers.
De la Taille (Gaëtan), du 5^e cuirassiers.
Guiffrey, du 6^e cuirassiers.
Leloup, du 7^e cuirassiers.
Boscals de Réals, du 8^e cuirassiers.
De Boyveau, du 9^e cuirassiers.
Vuillermet, du 10^e cuirassiers.
De Bonnechose, du 11^e cuirassiers.
Dubessey de Contenson, du 12^e cuirassiers.
De Francqueville, du 13^e cuirassiers.

2^e Groupe

Blondel, du 1^{er} dragons.
Boulenger, du 2^e dragons.
Bénier, du 3^e dragons.
D'Heanezel, du 4^e dragons.
De Montesquiou-Fezensac, du 6^e dragons.
Arnoult, du 7^e dragons.
Carré, du 8^e dragons.
Baratier, du 9^e dragons.
Chopin de la Bruyère, du 10^e dragons.
Rey, du 11^e dragons.
Rampont, du 12^e dragons.
D'Avon de Collongue, du 13^e dragons.
Testart, du 14^e dragons.

3^e Groupe

De Calmels-Puntis, du 15^e dragons.
Fiévet, du 16^e dragons.
Lesueur, du 17^e dragons.
Perrot, du 18^e dragons.
De Maistre, du 19^e dragons.
Bérar, du 20^e dragons.
De Corio Saint-Clair, du 21^e dragons.
Vidalin, du 22^e dragons.
De Vallois, du 23^e dragons.
De Taisme, du 24^e dragons.
Bruley, du 25^e dragons.
Laurens de Waru, du 25^e dragons.
De Masson d'Autume, du 26^e dragons.

4^e Groupe

Bacquet, du 27^e dragons.
Philpin de Piépape, du 28^e dragons.
De Banville, du 29^e dragons.
Dumont, du 4^e chasseurs.
Delatre, du 3^e chasseurs.

Noël du Payrat, du 4^e chasseurs.
Duprat de Mézailles, du 5^e chasseurs.
Guilhot de Lagarde, du 6^e chasseurs.
Bouisson, du 7^e chasseurs.
Capitrel, du 8^e chasseurs.
Pichon-Vendeuil, du 9^e chasseurs.
Henrion Staal de Magnoncour de Tracy, du 10^e chasseurs.
De Boysson, du 11^e chasseurs.

5^e Groupe

Lefrançois, du 12^e chasseurs.
Périer, du 13^e chasseurs.
Fuchet, du 14^e chasseurs.
Dupuy, du 15^e chasseurs.
Guillet de Chatellus, du 16^e chasseurs.
De la Taille (Robert), du 16^e chasseurs.
Caussé, du 17^e chasseurs.
Foucher, du 18^e chasseurs.
Philippe, du 19^e chasseurs.
Richaud, du 20^e chasseurs.
Simon, du 21^e chasseurs.
Labrouche, du 1^{er} hussards.
Choupot, du 2^e hussards.

6^e Groupe

Georgette du Buisson de la Boulaye, du 3^e hussards.
De Joybert, du 4^e hussards.
Thibaut de la Rochethulon, du 5^e hussards.
De Buchère de l'Épinois, du 6^e hussards.
Couturier, du 7^e hussards.
Mounier, du 9^e hussards.
Barrot, du 10^e hussards.
De Parseval, du 11^e hussards.
Roux de la Plagne, du 12^e hussards.
De Palsy, du 13^e hussards.
Joullié, du 1^{er} chasseurs d'Afrique.
De Gail, du 2^e chasseurs d'Afrique.
Avon, du 3^e chasseurs d'Afrique.

ÉLÈVES-OFFICIERS

Moron, maréchal des logis chef au 26^e régiment de dragons.

Bounetou, maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.

Dupertuis, maréchal des logis au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique.

De Cherisey, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Fouchet, maréchal des logis au 23^e régiment de dragons.

Kiener, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.

Lœvenbruck, maréchal des logis au 5^e régiment de hussards.

Lafont-Marron, maréchal des logis au 16^e régiment de dragons.

Huart, maréchal des logis chef au 11^e régiment de chasseurs.

Grimpard, maréchal des logis chef au 20^e régiment de chasseurs.

De Mannoury de Croisilles, maréchal des logis au 14^e régiment de chasseurs.

Clayeux, maréchal des logis chef au 11^e régiment de cuirassiers.

Delbos, maréchal des logis chef au 9^e régiment de cuirassiers.

Dulac, maréchal des logis au 8^e régiment de hussards.

Denvignes, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

De Granaud, adjudant au 4^e régiment de dragons.

Juillot, maréchal des logis chef au 9^e régiment de dragons.

Bouillon, maréchal des logis chef au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique.

De Birmingham, adjudant au 21^e régiment de dragons.

De Cools, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.

Paret, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

Tramey, maréchal des logis chef au 16^e régiment de dragons.

Javerzac, maréchal des logis au 17^e régiment de dragons.

De Macé de Gastines, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Ruzé, maréchal des logis au 10^e régiment de cuirassiers.

Girard, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

Rouxel, maréchal des logis chef au 20^e régiment de dragons.

Dorsner, maréchal des logis chef au 29^e régiment de dragons.

Féval, maréchal des logis au 13^e régiment de dragons.

Reymond, maréchal des logis au 20^e régiment de chasseurs.

Zœlner, maréchal des logis au 23^e régiment de dragons.

Duguèvre, maréchal des logis au 15^e régiment de chasseurs.

Duroy, maréchal des logis chef au 17^e régiment de dragons.

De Rochas d'Aiglun, maréchal des logis chef au 4^e régiment de dragons.

Aubagnac, maréchal des logis au 7^e régiment de cuirassiers.

Pagès, maréchal des logis au 5^e régiment de chasseurs.

Cosseron de Villenoisy, maréchal des logis au 8^e régiment de cuirassiers.

Tavernier, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.

Courtois, maréchal des logis chef au 2^e régiment de dragons.

De Sézille, maréchal des logis chef au 2^e régiment de hussards.

Rivière, maréchal des logis au 4^e régiment de dragons.

Stahl, maréchal des logis fourrier au 21^e régiment de dragons.

De Boissieux, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.

Sudre, maréchal des logis au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Matry, maréchal des logis au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Jolibois, maréchal des logis au 4^e régiment de dragons.

Lamy, maréchal des logis chef au 3^e régiment de hussards.

Mogniat-Duclos, maréchal des logis chef au 5^e régiment de cuirassiers.

Legendre, maréchal des logis au 17^e régiment de chasseurs.

Vauthier, maréchal des logis chef au 3^e régiment de dragons.

Dupuy, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.

Ciccoli, maréchal des logis au 17^e régiment de chasseurs.

De Cordon, maréchal des logis au 5^e régiment de hussards.

Ouy, maréchal des logis au 4^e régiment de chasseurs.

Marcteau de Brem, maréchal des logis chef au 14^e régiment de dragons.

Desponty de Saint-Avoye, maréchal des logis chef au 10^e régiment de cuirassiers.

Metman, maréchal des logis au 18^e régiment de chasseurs.

Chodron de Courcel, maréchal des logis chef au 21^e régiment de dragons.

D'Arhuys, maréchal des logis au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Delphin, maréchal des logis chef au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Pillet, maréchal des logis chef au 7^e régiment de chasseurs.

Rey, maréchal des logis au 1^e régiment de spahis.

Pourchet, maréchal des logis chef au 26^e régiment de dragons.

Seignol, maréchal des logis au 30^e régiment de dragons.

Mano, maréchal des logis chef au 13^e régiment de chasseurs.

Rivière (Henri-Albert), maréchal des logis chef au 29^e régiment de dragons.

Savouret, maréchal des logis au 22^e régiment de dragons.

Lefrançois, maréchal des logis sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.

Cavaillé, maréchal des logis au 9^e régiment de chasseurs.

Lemaire, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.

Menjot de Damartin, maréchal des logis chef au 7^e régiment de chasseurs.

Barras, maréchal des logis chef au 18^e régiment de chasseurs.

Simonot, maréchal des logis au 1^e régiment de chasseurs.

Caire, maréchal des logis chef au 22^e régiment de dragons.

Hédoin, maréchal des logis fourrier au 4^e régiment de cuirassiers.

Giraud, maréchal des logis chef au 10^e régiment de dragons (Soudan).

Une erreur de chiffre s'est glissée dans notre numéro d'hier pour le prix d'adjudication du collège Saint-Louis.

C'est à 180,150 fr. que cet établissement a été adjugé et non à 180,050 fr.

Cette différence de cent francs ne change rien au résultat que nous avons annoncé. Les familles chrétiennes du Saumurois auront comme par le passé, dans notre ville, un établissement religieux d'instruction primaire et secondaire.

PHÉNOMÈNES ATMOSPHÉRIQUES

Hier soir, de 8 heures à 8 heures 1/2, un phénomène atmosphérique apparaissait au couchant. Une lueur, quelque peu semblable à la couleur vert-pâle de l'arc-en-ciel, formait un demi-cercle lumineux, partant de l'ouest et finissant vers le sud. Du pont Cessart, ce phénomène était splendide.

Un peu auparavant, à 7 heures 1/2, l'atmosphère, vers le nord-est, était légèrement teintée de rose. On eut dit le commencement d'une aurore boréale.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche 9 octobre, solennité de la fête du Rosaire de la B. V. Marie

1^{re} messe à 6 heures, 2^e à 6 heures 1/2, 3^e à 7 heures; à 8 heures, grand'messe et exposition du T. S. Sacrement.

À 4 heures 1/4: vêpres, sermon prêché par le R. P. Rochereau, missionnaire de N.-D.; procession du T. S. Sacrement et salut solennel.

De 10 heures du matin à 4 heures du soir, on récitera, d'heure en heure, le saint Rosaire et on chantera des cantiques.

Tribunal de première Instance de La Flèche

Par décret en date du 20 août 1892, M. Mabile du Chêne, Georges-Louis-Marie-Gaëtan, avocat du barreau de Saumur, a été nommé avoué près le Tribunal de première instance de La Flèche, en remplacement de M^e Regoin, et a prêté serment en cette qualité à l'audience du 6 octobre.

AVIS

Société civile de l'Institution Saint-Louis

CONVOCAION

Les Actionnaires de la Société civile de l'Institution Saint-Louis sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 23 octobre 1892, à 2 heures de l'après-midi, au siège social, à Saumur, rue d'Alsace, à l'effet de délibérer sur la question d'augmentation du capital social.

LOURESSE. — Mercredi dernier, une femme âgée, Virginie Bottereau, de Louresse-Rochemenier, s'est pendue dans son grenier. Lorsque son gendre l'a découverte, ce n'était plus qu'un cadavre glacé.

On ne connaît pas la cause de ce suicide, et tout porte à croire que cette femme a mis fin à ses jours dans un accès d'aliénation mentale.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Le même jour, deux marchands ambulants ont pénétré chez M. Chevalier, chaudronnier à Doué.

Celui-ci voulut les congédier: mal lui en prit, les deux étrangers le frappèrent avec un bâton et lui fendirent le crâne. Sa domestique, la veuve Maillet, effrayée, appela au secours; elle-même fut fort maltraitée.

A ses cris, un voisin, M. Boret, menuisier, accourut et put maîtriser l'un des agresseurs, Besnard, et le maintenir jusqu'à l'arrivée des gendarmes. Il avait préalablement mis hors de combat le second, Buniac.

Ces deux individus ont été amenés à la prison de Saumur.

L'état de M. Chevalier n'est pas sans donner des inquiétudes.

ANGERS. — Sous le titre: « Nouvelle à sensation; mise en liberté de trois nihilistes », nous lisons dans le *Patriote*:

« Hier matin, à 6 heures, nous assure-t-on, la grande porte de la maison d'arrêt d'Angers s'est ouverte — pour laisser sortir — trois nihilistes.

» Ces trois nihilistes sont: le prince Nakachieze, Eugène Stépanoff et Boris Reinstein.

» Ils avaient été condamnés, lors de l'affaire

dite des « Bombes » qui, par ses détails particulièrement dramatiques, par la conduite des prévenus, par l'intervention d'un individu, qualifié d'agent provocateur, a tant émotionné, il y a deux ans, le public parisien.

» Après la condamnation, les trois nihilistes avaient été dirigés sur la maison d'arrêt d'Angers où ils ont subi toute leur peine.

Au Cercle militaire. — Mercredi soir, à eu lieu, au Cercle militaire, la réception des officiers du 25^e dragons par leurs camarades du 135^e et du 2^e régiment de pontonniers. La musique du 135^e, sous la conduite de son excellent chef, M. Rouveiolis, prêtait son concours à cette fête de famille, qui a été pleine de cordialité.

Course de fond du Pédal's-Club. — Nous apprenons que le Pédal's-Club, sociétés de jeunes vélocipédistes angevins, se propose d'organiser prochainement une course de fond.

Le parcours n'est pas encore déterminé. On parle du trajet d'Angers à Beaufort avec retour ou d'Angers à Saumur et vice versa.

GRAVE ACCIDENT AUX CARRIÈRES DE BÉCON

Mercredi soir, vers cinq heures, un grave accident s'est produit aux carrières de Bécon. Un gros bloc de pierre s'est subitement délité: un ouvrier a été tué sur le coup, un autre grièvement blessé, et un troisième a eu le crâne fracturé. La gendarmerie s'est immédiatement transportée sur les lieux.

TOURS. — *L'arrivée des cuirassiers.* — Hier matin, vers 9 heures 1/2, sont arrivés les 1^{er} et 2^e escadrons des 3^e et 6^e régiments de cuirassiers.

Aujourd'hui, vers la même heure, les 3^e et 4^e escadrons de ces deux régiments ont fait leur entrée à Tours: les 5^{es} escadrons doivent arriver le 13 octobre.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Depuis quelques jours déjà, aux tuniques à parements blanc des dragons, aux clairs dolmans des hussards, nous avons vu succéder les sévères uniformes des cuirassiers. C'était l'avant-garde. Aujourd'hui, les deux beaux régiments ont fait, dans la bonne ville de Tours, leur entrée officielle. En souhaitant la bienvenue à notre nouvelle brigade de cavalerie, nous sommes sûrs d'interpréter fidèlement les sentiments de la population tourangelle. Espérons que les sympathies qu'ils vont rencontrer à Tours pourront atténuer chez nos hôtes nouveaux les regrets qu'ont pu leur laisser les garnisons qu'ils viennent de quitter. »

Prorogation de l'Exposition. — Par arrêté de la Mairie de Tours, l'Exposition nationale des Beaux-Arts, de l'Enseignement, de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture est prorogée jusqu'au lundi 17 octobre inclus 5 heures du soir.

A partir du dimanche 2 octobre 1892 jusques et y compris le samedi 15 du même mois, le prix d'entrée est abaissé à 0 fr. 50.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 8 octobre. — Auguste-Adrien Gentilhomme, agent d'entreprises, de Tours, a épousé Eugénie Lefèvre, couturière, de Saumur.

Dernières Nouvelles

Paris, 8 octobre, 12 h. 38 soir.

Le courrier du Tonkin arrivé à Marseille signale divers engagements avec les pirates sur les frontières.

Dans une reconnaissance opérée sous les ordres du capitaine David, nous avons eu six tués, treize blessés, parmi lesquels le capitaine David lui-même.

Ces irruptions de pirates sont attribuées à certains mandarins de la frontière.

HAVAS.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS

Dimanche 9 octobre: — *Lucie de Lamermoor*, opéra en 4 actes; *Les Surprises du Divorce*, comédie en 3 actes.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2. Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

MERCREDI 12 Octobre 1892

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Début de la troupe d'opéra-comique

Le BARBIER de SÉVILLE

Opéra-comique en 4 actes, paroles de Castil Blaze, musique de ROSSINI

DISTRIBUTION

Le comte Almaviva.....	MM. MALZAC.
Figaro.....	DALBRESSAN.
Bazile.....	SEURIN.
Bartholo.....	MILARD.
Pedrillo.....	STRÉLISKI.
Rosine.....	M ^{mes} DESGORIA.
Marceline.....	ECHAUD.
Un officier.....	MM. PASCAL.
Un alcade.....	LELTIER.
Un notaire.....	LEMAISTRE.

Musiciens, alguazils, soldats.

Au 3^e acte, à la leçon de chant, M^{me} DESGORIA, 1^{re} chanteuse légère, chantera le *Carnaval de Venise de la Reine Topaze*.

Prix des places d'opéra.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

EMPRUNT 3 % DE L'ÉTAT DE Fribourg

4.682 Obligations de 500 francs

REPORTANT 15 FRANCS, PAYABLES SEMESTRIELLEMENT

Les intérêts et le capital de cet emprunt sont payables sans retenue d'aucune sorte en Suisse, en France et en Alsace-Lorraine.

Le produit de l'emprunt est destiné à un emploi essentiellement productif.

Les titres sont nominatifs ou au porteur; les dépôts de titres pour transferts ou conversions seront faits à Paris.

Ils sont émis à 450 francs l'obligation libérée à la répartition, jouissance 15 octobre 1892.

Souscription le 11 Octobre

A Paris, au Crédit Algérien et à la Société Générale; dans les DÉPARTEMENTS, dans leurs agences, à la Société Marseillaise, à Marseille, et chez les autres banquiers.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée,

le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont

vendues au plus juste prix, et

sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PAR ACTE sous signature privée en date du 16 septembre, M. DUBOURNET informe le public qu'il a acheté de M. PIAU les marchandises et fonds de commerce d'épicerie et mercerie qu'il exploitait à Bagnaux.

Il prévient les créanciers qui auraient des oppositions à faire sur le paiement du prix d'achat, à exercer leurs droits dans le délai légal.

Etude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

Vente Mobilière

Au château des Réaux, près la gare de Port-Boulet,

Le DIMANCHE 16 OCTOBRE 1892, à une heure.

On vendra notamment :

Chambre à coucher Louis XVI, buffet, coffre et vieille table Louis XIII, grand bahut provenant de l'abbaye de Fontevault, coffre du XV^e siècle, buffet Henri II, riche console Louis XVI, coffre antique, fauteuil dit « trône des doges de Venise », tableau de maître, beau lustre en cuivre ancien, et nombreux objets mobiliers ; cygnes et paons.

On demande de suite

Une bonne Cuisinière et un Cocher connaissant un peu le jardinage.

Tous deux habitués au service d'une maison bourgeoise.

Inutile de se présenter sans bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ-COMPTOIR, situé près la place du Ralliement, à Céder immédiatement. Prix, 600 fr. Véritable occasion à saisir.

BON BUREAU DE TABAC avec débit sur le comptoir, situé au centre de la ville, dans un quartier populaire et commerçant, à Céder pour cause de santé. Affaires, 50,000 francs par an. Prix à débattre. Au comptant.

CHARCUTERIE, située au centre d'Angers, dans un quartier populaire et commerçant, à Céder immédiatement pour cause de santé. Prix, 4,000 fr.; facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. J. MACÉ, directeur des Affiches Angevines, 5, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie, 21.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

Changement de Domicile

L'Etude de M^e MULLON, huissier à Saumur, 28, rue Dacier, est transférée rue de la Petite Douve, n° 9.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

ON DEMANDE

Un Pompier, des Giletières et Appiécieurs à la Maison Crémieux.

Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent : une apprentie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements

Installation permettant un service rapide

Magasins éclairés par l'Electricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement meilleur marché que toute autre des produits de première qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

FÊTE DE LA TOUSSAINT
Maison L. COCHET
20, Rue du Portail-Louis — Saumur
BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

Cie Coloniale
CHOCOLATS
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris
DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTA. — Les Cacao en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur donnent toute leur valeur.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56
Liniers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 2	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dir.	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25		12 30	3 40	
Saintes			7 12	9 9		11 40		4 55	7 14	
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48	9 45
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16		6 26	9 55		
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5			
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1	12 7	
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	6 29		11 7	12 16	
Vivry		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Liniers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44		
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	1 39	
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33	4 44	
Paris		5 56		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5			
Chinon	9 4	1 5	7 29			
Chinon			7 41	4 35	9 3	
Port-Boulet			8 8	4 58	9 45	
Saumur			9 4	7 6	10 32	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	
Montreuil	7 41	10 47	2 34	8 52	
Montreuil (ar.)	8 42	1 39	3 56	9 36	
(départ)	9 19	3 14	4 35	10 15	
la Vaudelnay	6 50	9 27	4 5	10 39	
Baugé	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Montreuil (ar.)	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
(départ)	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29
Angers					

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Direct. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45
La Méritré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 59		6 13			
St-Clément	7 26		12 40	3 52		6 22			
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31			
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16			
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32
Tours ar.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46
Paris ar.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59	5	8 10	39	10 39
soir									

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. matin	Direct. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 39
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57
(départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5
La Méritré	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20
Angers (arrivée)	8 44	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21
Nantes (arrivée)	11 11		5 52	1 19	3 50	6 13	6 46
soir							

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	Matin	Matin	Soir	Matin	Soir	Soir
La Flèche	7 20	10 25	4 5			
Clefs	7 35	10 40	4 20			
Baugé	7 52	11 13	4 37			
Jumelles	8 6	11 32	4 49			
Les Hayes	8 10		4 53			
Longué	8 21	11 51	5 3			
Vivry	8 32	12 14	5 16			
Saumur	8 45	12 30	5 29			
Saumur				5 30	1 22	7 30
Vivry				5 43	1 43	7 43
Longué				5 54	2 5	7 55
Les Hayes				6 1		8 7
Jumelles				6 6	2 27	8 7
Baugé				6 20	2 53	8 22
Clefs				6 36	3 21	8 38
La Flèche				6 49	3 39	8 50

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

M. Godet, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,